



Communiqué intersyndical **Cour d'appel de RIOM**

Après huit semaines consécutives de grève des avocats de France, une grève sans précédent,

Après le courrier du 17 février 2020 de la Garde des Sceaux laissant entendre injustement aux magistrats et fonctionnaires de greffe des Tribunaux Judiciaires que le mouvement des avocats est la cause d'une dégradation du fonctionnement de la Justice,

Après la réunion organisée par le barreau de CLERMONT FERRAND le 20 février 2020, appelant au rassemblement et proposant de mener une réflexion riche et collective sur les conditions dans lesquelles la Justice est rendue aujourd'hui,

Nous, personnels de greffe, magistrats et avocats du ressort de la Cour d'appel de RIOM, nous unissons pour dénoncer l'indigence des moyens de la justice, notamment dans notre ressort qui accuse un taux de vacance de poste de fonctionnaires en augmentation depuis 2012 (actuellement 35 postes de fonctionnaires vacants) et 5 postes de magistrats du siège et du parquet non pourvus, sans compter ceux qui ne sont pas remplacés en cas d'absence.

Notre situation locale révèle plus largement une Justice à bout de souffle, sous dimensionnée, qui ne nous permet plus d'exercer sereinement nos missions et nos fonctions, et ce depuis de trop nombreuses années.

Nous subissons sans répit l'introduction de réformes pénales et civiles élaborées dans la précipitation, sans véritable concertation ni moyens suffisants pour les mettre en œuvre dans des juridictions asphyxiées par les indicateurs de performance.

Nous refusons que nous soit demandé, une nouvelle fois, d'avoir à fournir toujours encore plus d'efforts et n'acceptons pas la perspective d'audiences supplémentaires ou surchargées.

Ensemble, nous dénonçons une Justice sacrifiée, et souhaitons défendre une Justice de qualité et accessible à tous.

À Clermont Ferrand, le 03 mars 2020 .

